

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT

DÉPARTEMENT

COMMUNE DE MALZÉVILLE

Nancy

CANTON

Meurthe-et-Moselle

Saint-Max

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2020

DÉLIBÉRATION N° 2020_030

Rapporteur : Malika TRANCHINA

Objet : Détermination du nombre de membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale et désignation des représentants du conseil municipal au conseil d'administration

L'an deux mille vingt, le quatre juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de Malzéville, étant assemblé en séance ordinaire, à la salle polyvalente Michel DINET, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Bertrand KLING, Maire.

Nombre de conseillers			Présent-es :
en exercice	présents	votants	
29	26	29	Bertrand KLING - Irène GIRARD - Jean-Marie HIRTZ - Malika TRANCHINA - Pascal PELINSKI - Gaëlle RIBY-CUNISSE - Gilles MAYER - Philippe BERTRAND-DRIRA - Stéphanie GRUET - Jean-Pierre ROUILLON - Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX - Sophie DURIEUX - Daniel THOMASSIN - Aude SIMERMANN - Yves COLOMBAIN - Elisabeth LETONDOR - Gilles SPIGOLON - Anne MARTINS - Jean-Marc RENARD - Claire FLORENTIN-POIZOT - Paul LEMAIRE - Marie-Claire TCHAMKAM - Pierre BIYELA - Agnès JOHN - Corinne MARCHAL-TARNUS - Camille WINTER
Date de convocation			Excusé-es :
22 mai 2020			
Date d'affichage			Alexandra VIEAU (procuration à Irène GIRARD) - Jessica NATALINO (procuration à Stéphanie GRUET) - Jean-Yves SAUSEY (procuration à Corinne MARCHAL-TARNUS)
11 juin 2020			
Transmis en préfecture le			
11 juin 2020			
Rubrique : 5.3			

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Irène GIRARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

Attendu que l'assemblée communale a été intégralement renouvelée le dimanche 15 mars 2020, il lui appartient de procéder à l'élection des nouveaux membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) de la commune.

En vertu des articles R. 123-6, R. 123-7 et R. 123-8 du Code de l'action sociale et des familles, le conseil d'administration du CCAS est présidé par le maire et comprend en nombre égal, au maximum :

- 8 membres élu-es en son sein par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
- 8 membres nommé-es par le maire parmi des personnes non membres du conseil municipal dont :
 - 1 représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
 - 1 représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'Union départementale des associations familiales,
 - 1 représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département
 - et 1 représentant des associations de personnes handicapées.

Le nombre des membres du conseil d'administration est fixé par délibération du conseil municipal.

Le maire propose de fixer paritairment le nombre des membres nommé-es et le nombre des membres élu-es du conseil d'administration du CCAS à 7 chacun (7 membres nommé-es et 7 membres élu-es).

En application de l'article R. 123-9 du Code de l'action sociale et des familles, le ou les sièges laissés vacants par un ou des conseillers municipaux, sont pourvus par les suivants de liste à laquelle appartiennent le ou les intéressés.

Le maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

Le conseil municipal,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité

fixe paritairment le nombre des membres nommé-es et le nombre des membres élu-es du conseil d'administration du CCAS à 7 chacun (7 membres nommés et 7 membres élu-es).

Le conseil municipal **procède** à l'élection de ses 7 représentants, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Listes des candidats	- Liste 1 : Bertrand KLING - Liste 2 : Corinne MARCHAL-TARNUS
Nombre de votants	29
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	29
A déduire (bulletins blancs/nuls)	0
Nombre de suffrages exprimés	29
Nombre de suffrages exprimés par liste	- Liste 1 : 25 - Liste 2 : 4
Répartition des sièges	- Liste 1 : 6 - Liste 2 : 1

Ont été proclamés membres du conseil d'administration du CCAS :

	Liste 1 Bertrand KLING	Liste 2 Corinne MARCHAL-TARNUS
Titulaires	- Malika TRANCHINA - Agnès JOHN - Claire FLORENTIN-POIZOT - Pierre BIYELA - Paul LEMAIRE - Jean-Pierre ROUILLON	- Corinne MARCHAL-TARNUS
Suivants de liste	- Sophie DURIEUX - Jean-Marc RENARD - Marie-Claire TCHAMKAM - Yves COLOMBAIN	

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre figurent les signatures



Le Maire,

Bertrand KLING

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- **recours administratif gracieux auprès de mes services,**
- **recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy.**

